

N° 2022-3

SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

DECISION DU PRESIDENT

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 5211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET. : AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE ETUDES ET TRAVAUX DU SDE 04 LOT 1 TERRITOIRE D'ANNOT ENTREVAUX ET REGION DU VERDON

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L.5211,

Vu la délibération n°09 du Comité Syndical en date du 15 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Président en matière de marchés publics,

Vu le code de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment l'article R 2194-1

CONSIDERANT qu'aux termes d'un traité d'apport en date du 18 novembre 2021, approuvé par décisions de l'associé unique du 1^{er} janvier 2022, la société Eiffage Energie Systèmes Méditerranée (RCS 388 758 617 salon de Provence) et son établissement secondaire basé au 724 boulevard du Mercantour, 06200 NICE a apporté à la société Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée (RCS 328 518 097 Salon de Provence), sa branche complète et autonome d'activité en matière d' études, ingénierie, conception, réalisation, construction, maintenance, service après-vente, pilotage, démarrage et assistance technique, exploitation de toutes installations publiques ou privées d'infrastructures dans le domaine du génie électrique et plus largement de l'énergie.

CONSIDERANT que la nouvelle société Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée (RCS 328 518 097 Salon de Provence), se substitue à la société Eiffage Energie Systèmes-Méditerranée (RCS 388 758 617 salon de Provence) et à son établissement secondaire basé au 724 boulevard du Mercantour, 06200 NICE, dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligations résultant de l'accord cadre études et travaux du sde04 , lot 1 territoire d'Annot Entrevaux et région du verdon.

CONSIDERANT qu'il convient de signer un avenant afin de transférer l'accord susvisé au profit de la société Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée.

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que toutes les conditions d'exécution de l'accord cadre demeurent inchangées.

ARTICLE 1 : DIT qu'il convient de signer l'avenant de transfert entre la société Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée et la société Eiffage Energie Systèmes- Méditerranée

ARTICLE 2 : DIT que toutes les conditions d'exécution de l'accord cadre études et travaux du sde04 , lot 1 territoire d'Annot Entrevaux et région du verdon demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la présente décision :

- Sera transmise à madame la Préfète des Alpes de Haute Provence au titre du contrôle de légalité,
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille par courrier ou sur le site télerecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fiat à Digne les bains, le 24 janvier 2022

Le président



Monsieur le Président certifie que le présent acte a été reçu en préfecture le _____ **et**
affiché le _____



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1
AVENANT DE TRANSFERT
AU MARCHÉ ETUDES ET TRAVAUX DU SDE 04
LOT 1 TERRITOIRE D'ANNOT ENTREVAUX ET REGION DU
VERDON**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence
Représenté par monsieur le **Président Robert GAY**
5 avenue Bad Mergentheim
04000 DIGNE LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

TITULAIRE INITIAL :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MEDITERRANEE
Inscrite sous le numéro RCS Salon de Provence :388 758 617
11 Rue de Lisbonne
13127 VITROLLES

ET SON ETABLISSEMENT SECONDAIRE :

724 bd du Mercantour
06200 NICE

NOUVEAU TITULAIRE BENEFICIAIRE DE LA CESSION :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES- INFRA MEDITERRANEE
Inscrite sous le numéro RCS Salon de Provence :328 518 097
11 Rue de Lisbonne
13127 VITROLLES

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ACCORD CADRE – ETUDES ET TRAVAUX DU SDE 04

EXE10 – Avenant

accord-cadre études et travaux lot 1

Page : 1 / 4

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2022

Application agréée E-legalite.com

11_JU-004-250400710-20220124-AVENANT-CC

LOT 1-TERRITOIRE D'ANNOT ENTREVAUX ET DE LA REGION DU VERDON

La société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MEDITERRANEE** est en groupement avec la société **CEGELEC** mandataire sur ce lot du groupement **CEGELEC/EIFFAGE**.

■ Date de la notification du marché public : 23 DECEMBRE 2020

■ Durée d'exécution du marché public :

L'accord cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an avec une reconduction tacite par période d'un an sans que la durée totale du marché n'excède 4 ans.

■ Montant initial du marché public :

- SANS MINIMUM ET MAXIMUM

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Aux termes d'un traité d'apport en date du 18 novembre 2021, approuvé par décisions de l'associé unique du 1^{er} janvier 2022, la société **Eiffage Energie Systèmes Méditerranée (RCS 388 758 617 salon de Provence)** et son établissement secondaire basé au 724 boulevard du Mercantour, 06200 NICE a apporté à la société **Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée (RCS 328 518 097 Salon de Provence)**, sa branche complète et autonome d'activité en matière d'études, ingénierie, conception, réalisation, construction, maintenance, service après-vente, pilotage, démarrage et assistance technique, exploitation de toutes installations publiques ou privées d'infrastructures dans le domaine du génie électrique et plus largement de l'énergie.

La nouvelle société **Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée (RCS 328 518 097 Salon de Provence)**, se substitue à la société **Eiffage Energie Systèmes- Méditerranée (RCS 388 758 617 salon de Provence)** et à son établissement secondaire basé au 724 boulevard du Mercantour, 06200 NICE, dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligations résultant de l'accord cadre études et travaux du sde04, lot 1 territoire d'Annot Entrevaux et région du verdon.

Le présent avenant a ainsi pour effet de transférer l'accord susvisé au profit de la société **Eiffage Energie Systèmes -Infra Méditerranée**.

Toutes les conditions d'exécution de l'accord cadre demeurent inchangées.

Cet avenant sera également notifié à l'entreprise **CEGELEC** mandataire du groupement.

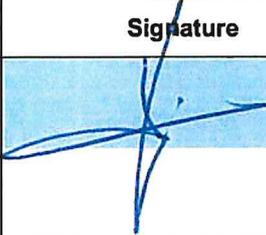
■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non, aucune incidence financière

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MATTEI Sébastien, Dirigeant	Vitrolles le 21/01/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

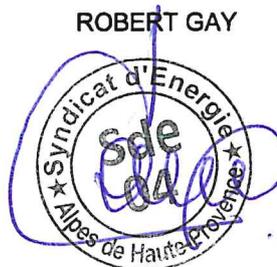
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : DIGNE LES BAINS, le 24 janvier 2022

Signature
(Représentant de l'entité adjudicatrice)

LE PRESIDENT DU SDE 04

ROBERT GAY



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

20/01/2022